

|  |  |
| --- | --- |
| ACHATS CENTRAUX HOTELIERS, ALIMENTAIRES ET TECHNOLOGIQUES  Hôpital Bicêtre  78, rue du Général Leclerc  94270 Le Kremlin Bicêtre  Tél : 01 53 14 69 00  Fax: 01 53 14 69 99 | **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**  **Consultation N°25-053** |

Procédure : Appel d’Offres Ouvert

Objet : Analyse de l’Assistance Publique – Hôpitaux de Paris en vue de sa notation et du suivi de sa qualité de crédit.

Pour une période de trois ans à compter de la date de notification éventuellement résiliable sans indemnités à la seule initiative de l’Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, six mois avant la date de fin d’exécution du marché.

Ce document comprend 7 pages et est associé au Cahier des Clauses Administratives Particulières



**SOMMAIRE**

ARTICLE 1 : OBJET 3

ARTICLE 2: DECOMPOSITION EN LOT 3

ARTICLE 3: PRESENTATION DE L’ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS 3

ARTICLE 4: CARACTERISTIQUES DU MARCHE 4

4.1 Définition des prestations attendues 4

A- Prestations à quantité fixe 4

B- Prestations à quantité variable 4

4.2 Notification de la notation 4

Annexe n° 1 : Volume d’émissions 5

Annexe n° 2 : Cadre de réponse technique - LOT 1 6

Annexe n° 3 : Cadre de réponse technique - LOT 2 7

## 

## ARTICLE 1 : OBJET

L’appel d’offres a pour objet l’analyse de l’Assistance Publique – Hôpitaux de Paris en vue de sa notation et du suivi de sa qualité de crédit nécessaire aux besoins de la Direction Economique, Financière, de l’Investissement et du Patrimoine du siège de l’Assistance Publique - Hôpitaux de Paris.

## DECOMPOSITION EN LOT

L’AP-HP souhaite être notée et suivie par deux agences. L’appel d’offres se décompose donc en 2 lots identiques détaillés comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **N° du lot** | **Intitulé du lot** |
| 1 | Notation et suivi de la qualité de crédit de l'AP-HP |
| 2 | Notation et suivi de la qualité de crédit de l'AP-HP |

## PRESENTATION DE L’ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE PARIS

L’Assistance Publique – Hôpitaux de Paris constitue le centre hospitalier régional d’Ile de France et le premier centre universitaire d’Europe. Elle regroupe trente-neuf hôpitaux dont l’hospitalisation à domicile regroupés en six groupes hospitalo-universitaires, 4 hôpitaux hors Ile de France, et des Directions et Services généraux, ainsi que quatre SAMU d’Ile de France.

Ces 39 hôpitaux accueillent chaque année 7 millions de personnes : en consultation, en urgence, lors d’hospitalisations programmées ou en hospitalisation à domicile.

L’Assistance Publique – Hôpitaux de Paris est le premier employeur d’Ile-de-France : 100 000 personnes dans quatre filières professionnelles (personnel médical, paramédical, administratif, ouvrier et technique).

L’Assistance Publique-Hôpitaux de Paris dispose d’un budget de l’ordre de 9,5 milliards d’euros. En matière comptable et financière, les règles de comptabilité exigent une séparation entre les fonctions d’ordonnateur (exercées par le directeur général de l’AP-HP) et de comptable (le directeur spécialisé des finances publiques pour l’AP-HP, DSFP). La DSFP tient un Compte Financier Unique qui retrace l’ensemble des opérations conduites par l’ordonnateur.

En central, l’Assistance Publique-Hôpitaux de Paris dispose d’une Direction Economique, Financière, de l’Investissement et du Patrimoine (DEFIP) en charge notamment d’édicter les principes comptables, budgétaires et financiers applicables au sein de l’institution. Les hôpitaux disposent tous par ailleurs d’une Direction Financière et de relais sur les sites dont les périmètres de compétence peuvent sensiblement varier selon la taille et les choix organisationnels de l’Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.

Le Service du Financement et de la Trésorerie fait partie intégrante de la DEFIP, au sein du Département Immobilier et Investissements qui s’occupe d’assurer la programmation financière et des investissements ainsi que de définir et mettre en place la stratégie immobilière et patrimoniale de l’institution.

Le Service du Financement et de la Trésorerie définit, dans le respect des équilibres recherchés à travers la programmation financière pluriannuelle, la stratégie de financement à moyen/long terme, il gère la dette de l’AP-HP en central et supervise les gestions des décaissements et des encaissements journaliers.

## CARACTERISTIQUES DU MARCHE

### 4.1 Définition des prestations attendues

Le présent marché comprend d'une part des prestations à quantité fixe, d'autre part des prestations à quantité variable.

#### 

### Prestations à quantité fixe

1. Analyse de l’AP-HP en vue de sa notation et assurer le suivi de sa situation pendant la durée du marché.
2. Analyse du programme Euro Medium Term Note (EMTN) de l’AP-HP en vue de sa notation et assurer le suivi de cette notation pendant la durée du marché.
3. Analyse du programme d’émission de NEU CP de l’AP-HP en vue de sa notation et assurer le suivi de cette notation pendant la durée du marché

### Prestations à quantité variable

1. Analyse de toute émission obligataire publique syndiquée ou non, réalisée sous-programme EMTN pendant la durée du marché, en vue de sa notation.

Conformément à l’article R2162-4 du Code de la commande publique, cette prestation fera l'objet de bons de commande successifs dans la limite du volume d'emprunt obligataire suivant :

* volume d'émission minimum faisant l'objet d'une notation : 0 MEUR par an ;
* volume d'émission maximum faisant l'objet d'une notation : 500 MEUR par an.

L’agence retenue devra être agréée par l’Autorité européenne des marchés financiers (ESMA).

### 4.2 Notification de la notation

La notification de la notation est d’abord effectuée par téléphone auprès de la direction financière afin de lui faire un compte rendu oral et explicatif des attendus du comité.

Puis il est envoyé à l’émetteur un courriel accompagné du projet de communiqué de presse pour relecture afin de corriger les erreurs factuelles et éliminer les informations confidentielles. Le communiqué de presse est individualisé et ne traite que de l’AP-HP.

Enfin, l’émetteur reçoit le communiqué de presse.

# Annexe n° 1 : Volume d’émissions

A titre indicatif, les volumes d’émission sur les quatre dernières années sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Année** | **Volume d’émission annuel** |
| 2024 | 252 M€ |
| 2023 | 462 M € |
| 2022 | 360 M€ |
| 2021 | 459 M€ |

# Annexe n° 2 : Cadre de réponse technique - LOT 1

**CE DOCUMENT EST A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR LE CANDIDAT**

|  |  |
| --- | --- |
| **1 – Pertinence de la méthodologie mise en œuvre pour assurer la notation financière**  Description de la méthodologie pour la réalisation de la prestation (description des différentes étapes de la notation, modalités des entretiens, de la présentation des notes, du suivi de la note attribuée, etc…)  Capacités et maîtrise technique :  - Expérience du candidat  - Connaissance du secteur de la santé  **2 – Modalités et critères de notation**  Description des modalités et critères utilisés pour déterminer la notation  **3 – Effectifs mis à disposition de l’AP-HP pour assurer les prestations**  Description des moyens humains envisagés :  - nombre d’intervenants  - qualification des intervenants (joindre les CV)  - mission et charge de travail des intervenants  **4- Démarche sociale en faveur du personnel affecté à l’exécution marché**  Production d’un rapport ou autre document sur les démarches engagées en lien avec l’objet du marché  Exemples de concrétisation des démarches engagées en lien avec l’objet du marché |  |

**S****ignature et cachet de la société**

# Annexe n° 3 : Cadre de réponse technique - LOT 2

**CE DOCUMENT EST A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR LE CANDIDAT**

|  |  |
| --- | --- |
| **1 – Pertinence de la méthodologie mise en œuvre pour assurer la notation financière**  Description de la méthodologie pour la réalisation de la prestation (description des différentes étapes de la notation, modalités des entretiens, de la présentation des notes, du suivi de la note attribuée, etc…)  Capacités et maîtrise technique :  - Expérience du candidat  - connaissance du secteur de la santé  **2 – Modalités et critères de notation**  Description des modalités et critères utilisés pour déterminer la notation  **3 – Effectifs mis à disposition de l’AP-HP pour assurer les prestations**  Description des moyens humains envisagés :  - nombre d’intervenants  - qualification des intervenants (joindre les CV)  - mission et charge de travail des intervenants  **4- Démarche sociale en faveur du personnel affecté à l’exécution marché**  Production d’un rapport ou autre document sur les démarches engagées en lien avec l’objet du marché  Exemples de concrétisation des démarches engagées en lien avec l’objet du marché |  |

**Signature et cachet de la société**